

VILLERS-FRANQUEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 20H30.

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur MALTOT Éric, Maire de Villers-Franqueux.

Date de convocation :

09/12/2020

Nombre de :
conseillers en

- exercice : 10
- de présents : 10
- de votants : 10

Etaient présents :

Messieurs MALTOT Éric – ROSTEIN David - OUDIN Johann - GEANCY Christophe – THIRIET Rémy et Mesdames LE DROGO Madeleine - FOURQUIN Corinne. - MISSA Agnès – BLAIZOT Carine - ROSIEZ Christine.

Absent excusé :

Absent :

M. GEANCY Christophe a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du procès- verbal du conseil du 22 septembre 2020
- CU Grand Reims
 - ✓ Rapport d'activités
 - ✓ Charte de Gouvernance
- Décision Budgétaire Modificative : ajustement comptes
- Fixation nombre d'Adjoints
- Demande de subvention DETR 2021 espace cinéraire
- Délibération liste des projets de travaux des voiries communales par la CU.
- Adhésion application Citypocket.
- Questions diverses :

I - Approbation du compte rendu du 22 septembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

II - Rapport d'Activités CU-GR Délibération n° 18/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, DECIDE

De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

- ❖ La charte de gouvernance a été lue par tous les conseillers et n'appelle à aucune observation.

III - Décision Budgétaire Modificative : Délibération n° 19/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement :

Dépenses :

Opération 103 cpte 2315 : - 1100 €

Opération financière Chapitre 13 cpte : 1346 : + 1100 €

IV - Détermination nombre adjoint et Election nouvel Adjoint : Délibération n° 20/2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 7 du 27 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu le décès de M. LOTZER Gérard, 1er adjoint au Maire, survenu le 23 novembre dernier.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint réélu sera placé au dernier rang et chacun des autres adjoints remontera d'un rang,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 3^{ème} rang,

Article 2 : Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mme FOURQUIN Corinne

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : 10 voix Mme FOURQUIN Corinne

Article 3 : Mme FOURQUIN Corinne est désignée en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.

V - Demande de subvention DETR Espace cinéraire : Délibération n° 21/2020

Le Conseil, après délibérations et vote opte pour le projet à 6 urnes.

Monsieur le Maire expose le projet de réalisation d'un espace cinéraire dans le cimetière.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 5 796.00 € HT soit 6955.20 € TTC qui est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2021.

Le financement sera assuré par une subvention au titre de la DETR 2021, et l'autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de travaux ci-dessus mentionné
- d'adopter le plan de financement présenté par le Maire
- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021.
- d'autoriser M. le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

❖ reprise de concessions :

La procédure de reprise de concessions impose l'affichage du procès-verbal à la porte de la mairie et du cimetière, à trois reprises. Le dernier mois d'affichage vient de débiter. A l'issue de cette période d'affichage, le délai de 3 ans commence à courir. Après expiration de ce délai un nouveau procès-verbal est établi pour constater que l'état d'abandon n'a pas été interrompu et affiché pendant un mois. Le Conseil municipal pourra émettre un avis favorable ou non à la reprise des concessions.

❖ Réfection du Crucifix rue de la Croix : en raison de la crise sanitaire, la rénovation a pris du retard.

VI - Liste des projets de Travaux de voiries communales pour la CU-GR :

Délibération n° 22/2020

Monsieur le Maire expose la demande de la Communauté urbaine du Grand Reims d'établir la liste des travaux de voirie que la commune souhaite réaliser pour l'intégralité du mandat, en les classant par ordre de priorité.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

Décide, d'inscrire, les rues suivantes :

- Rue d'Adam
- Rue de la Saussaie
- Rue du Perron.

❖ **Voirie –trottoirs** : M. OUDIN signale le mauvais état du trottoir entre son habitation et le cidex Grand rue ainsi que la gêne occasionnée par la jardinière qui oblige à descendre du trottoir pour pouvoir circuler aisément. Les trottoirs le long des RD sont à la charge financière de la commune. Lors des travaux de la voirie de la rue d'Adam la réfection de ce morceau de trottoirs y sera intégrée.

❖ Madame MISSA signale au Conseil qu'il y a en manque de pression d'eau rue d'Adam. Monsieur le Maire adressera un courrier au Grand Reims pour le signaler, Les travaux de la rue d'Adam vont en principe concernés la rénovation des canalisations.

VII - Adhesion Application My City pocket:

La situation actuelle nous a fait réfléchir sur la meilleure façon de communiquer avec les habitants. Nous vous proposons d'adhérer à une nouvelle application téléchargeable sur les téléphones et gratuit pour les administrés qui permet en temps réel de transmettre des alertes et notifications. L'abonnement est souscrit pour an et sera éventuellement reconduit
Coût pour la commune 99 € HT annuel.

Fibre internet : les études sont en cours et les travaux devraient commencer.

VIII- Questions diverses :

❖ **Bulletin communal** : il sera prêt pour la fin de l'année et distribue au début de 2021.

❖ **Festivités** : le repas des aînés n'aura pas lieu, chacun recevra un colis.

❖ **PLU** : la prochaine réunion est prévue en visioconférence le mardi 05 janvier à 9h. Pour ceux qui le souhaitent et disponibles, nous pourrons nous réunir à la mairie.

❖ **Don du sang** : le mercredi 13 janvier après-midi.

❖ **Distribution de masques** : une nouvelle distribution sera organisée le samedi 09 janvier.

❖ **Travaux Lavoir rue de la Couronne** : le projet intégrant la reconstruction des bassins et l'aménagement paysager environnant doit être nous présenter fin janvier.

❖ **Salle associative (Gare)** : en recherche d'un assistant de maîtrise d'ouvrage (restructuration).

❖ **Travaux peinture salle du Conseil** : les travaux viennent juste de s'achever.

❖ **RAM** : Une nouvelle animatrice vient d'être recrutée et entrera en fonction sur Villers-Franqueux et Saint-Brice –Courcelles mi-janvier 2021.

Tour de Table :

M. ROSTEIN a assisté au premier conseil d'école, une fermeture de classe par manque d'effectif l'école élémentaire est d'ores et déjà envisagée.

M. GEANCY demande la raison des travaux au lieu dit le vivier en face de la coopérative des six coteaux. Il s'agit de sondage du sol en vue de la construction d'un bâtiment vitivinicole

Mme FOURQUIN : malgré la situation sanitaire, le comité des fêtes a souhaité que le père Noël distribue des friandises aux enfants le jeudi 17 décembre à 18h.

Mme LE DROGO informe le conseil que la commande de fleurs a été faite, la livraison est prévue le 14 mai, et fait appel aux bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.